

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 10 décembre 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Pascal MAINGE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Stefano TEILLET à M. Christophe ARZANO.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, Mme MARCOCCIA-WARIN Laure.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 et R. 2321-1,

Vu l'avis N° 2012-05 du 18/10/2012 du Conseil de normalisation des comptes publics,

Considérant qu'il faut ajuster l'inventaire avec la comptable, et sortir les immobilisations au compte 21838 d'un montant de 215 555,52€,

Considérant qu'il faut amortir ces biens avant de les sortir de l'inventaire mais que ces derniers présentent un défaut d'amortissements, les amortissements à imputer s'élevant à 208 040,83€,

Considérant qu'il apparaît d'autre part des amortissements en trop au compte 21848,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE la comptable de la trésorerie de Nogent-sur-Marne à régulariser le défaut d'amortissements sur les exercices antérieurs du compte 281838 par une écriture non budgétaire en utilisant le compte 1068 selon le schéma suivant :

- Débit compte 281848 : 7 514,69€
- Crédit compte 1068: 7 514,69€
- Débit compte 1068 : 7 514,69€
- Crédit compte 281838 : 7 514,69€

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 décembre 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

